

A.S.A DE Villefranche du Périgord
Mairie
24550 VILLEFRANCHE DU PERIGORD

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 23 Mars 2021 à 10H00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	10
Présents	7
Représentés	0
Absents	3

Le Syndicat de l'A.S.A de Villefranche du Périgord s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr GUY ROUGIER

Mme ESCALIER Hélène est élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2021_S_1

Objet : Approbation du compte administratif du Président

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mme ESCALIER Hélène après s'être fait présenter :

- * le Budget Primitif,
- * le détail des mandats délivrés,
- * les bordereaux de titres de recette,
- * le Compte Administratif.

Considérant que Mr GUY ROUGIER, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice écoulé, les finances de l'Association, en provisionnant le recouvrement de toutes les créances et en n'ordonnant que les dépenses justifiées,

Le Syndicat après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 6 - Voix contre : 0] décide :

D'APPROUVER l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen et DECLARE toutes les opérations de l'exercice définitivement closes et les crédits annulés.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mme ESCALIER Hélène



Le Président,
Mr GUY ROUGIER

ASA D'IRRIGATION
Mairie

24550 VILLEFRANCHE DU PÉRIGORD

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A DE Villefranche du Périgord
Mairie
24550 VILLEFRANCHE DU PERIGORD

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 23 Mars 2021 à 10H00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	10
Présents	7
Représentés	0
Absents	3

Le Syndicat de l'A.S.A de Villefranche du Périgord s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr GUY ROUGIER

Mme ESCALIER Hélène est élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2021_S_2

Objet : Affectation du résultat de l'exercice

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr Guy ROUGIER, Président, après avoir examiné le Compte Administratif 2020 et avoir constaté :

- le résultat de fonctionnement à affecter :

- * résultat de l'exercice : - 2 642.21 €
- * résultat antérieur : 30 049.37 €
- * TOTAL A AFFECTER : 27 407.16 €

- le besoin de financement de la section d'investissement :

- * solde d'exécution cumulé : -1 684.08€
- * solde des restes à réaliser : 0,00 €
- * Total du BESOIN DE FINANCEMENT: 1 684.08 €

Le Syndicat après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 7 - Voix contre : 0], décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

- * couverture du besoin de financement de la section d'investissement : 1 684.08 €
- * affectation complémentaire en "réserves" : 0,00 €
- * reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2021 : 25 723.08 €

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mme ESCALIER Hélène



Le Président,
Mr GUY ROUGIER

ASA D'IRRIGATION

Mairie

24550 VILLEFRANCHE DU PÉRIGORD

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A DE Villefranche du Périgord
Mairie
24550 VILLEFRANCHE DU PERIGORD

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 23 Mars 2021 à 10H00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	10
Présents	7
Représentés	0
Absents	3

Le Syndicat de l'A.S.A de Villefranche du Périgord s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr GUY ROUGIER

Mme ESCALIER Hélène est élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2021_S_3

Objet : Approbation du compte de gestion du receveur

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr GUY ROUGIER, Président, après s'être fait présenter le compte de gestion du Receveur,

CONSTATE que les écritures et résultats de l'exercice comptable sont conformes aux émissions de mandats et de titres de recettes effectués par l'ASA au cours du même exercice.

CONSTATE que les résultats sont identiques à ceux du Compte Administratif.

Le Syndicat après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 7 - Voix contre : 0], décide de donner "quitus" de sa gestion pour l'exercice 2020 au Receveur de l'Association.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mme ESCALIER Hélène



Le Président,
Mr GUY ROUGIER



ASA D'IRRIGATION

Mairie

24550 VILLEFRANCHE DU PÉRIGORD

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A DE Villefranche du Périgord
Mairie
24550 VILLEFRANCHE DU PERIGORD

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 23 Mars 2021 à 10H00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	10
Présents	7
Représentés	0
Absents	3

Le Syndicat de l'A.S.A de Villefranche du Périgord s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr GUY ROUGIER

Mme ESCALIER Hélène est élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2021_S_4

Objet : Vote du Budget Primitif 2021

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr GUY ROUGIER, Président, se fait présenter le projet de Budget primitif 2021,

Le Président demande aux membres du Syndicat de bien vouloir se prononcer chapitre par chapitre sur ce budget prévisionnel.

Considérant que ce budget est à l'équilibre et que l'ensemble des dépenses et recettes est justifié,

Le Syndicat après avoir en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 7 - Voix contre : 0], décide :

D'APPROUVER le budget primitif 2021

D'AUTORISER le Président, en tant que de besoin, à effectuer à l'intérieur de chaque chapitre les virements de crédit qui s'avèreraient nécessaires.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mme ESCALIER Hélène



Le Président,
Mr GUY ROUGIER



ASA D'IRRIGATION
Mairie
24550 VILLEFRANCHE DU PÉRIGORD

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A DE Villefranche du Périgord
Mairie
24550 VILLEFRANCHE DU PERIGORD

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 23 Mars 2021 à 10H00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	10
Présents	7
Représentés	0
Absents	3

Le Syndicat de l'A.S.A de Villefranche du Périgord s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr GUY ROUGIER

Mme ESCALIER Hélène est élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2021_S_5

Objet : Approbation du contrat de service avec l'ADHA 24

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr GUY ROUGIER, Président, se fait présenter le projet contrat de service proposé par l'Association Départementale d'hydraulique Agricole (ADHA 24) avec les différentes missions conventionnées et les bases tarifaires 2021.

Considérant que l'ASA ne dispose pas des ressources internes pour réaliser ces missions essentielles au fonctionnement de la structure.

Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 7 - Voix contre : 0], décide :

D'APPROUVER le contrat de service proposé par l'ADHA 24.

De DONNER pouvoir au Président de signer les documents se rapportant à l'adhésion à l'ADHA 24 et au contrat de service 2021.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mme ESCALIER Hélène



Le Président,
Mr GUY ROUGIER


ASA D'IRRIGATION
Mairie
24550 VILLEFRANCHE DU PÉRIGORD

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A DE Villefranche du Périgord
Mairie
24550 VILLEFRANCHE DU PERIGORD

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 23 Mars 2021 à 10H00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	10
Présents	7
Représentés	0
Absents	3

Le Syndicat de l'A.S.A de Villefranche du Périgord s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr GUY ROUGIER

Mme ESCALIER Hélène est élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2021_S_6

Objet : Approbation de la tarification 2021

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr GUY ROUGIER, Président, se fait présenter le dossier de gestion de l'année 2020 avec l'analyse des coûts de revient des charges fixes et des charges variables de fonctionnement.

Après analyse de ces éléments, il est proposé de retenir la tarification suivante pour l'année 2021 :

- Charges Fixes : 270,00 € HT / souscription, appel en mai.
- Consommations : 0,20 € HT / m³, appel en Novembre
- Dépassement des quotas (> 2000 m³) : 0.40 € / m³ appel en novembre.

A noter que les adhérents mentionnés ci-après ont droit à 1 000 m³ de quotas supplémentaire du fait de leur participation financière à l'agrandissement de la réserve de la Mouline en 1998.

- FRAN Jean-Michel,
- FOURCADE Sylvain,
- GERVEAU Jean-François,
- LAGREZE Christian,
- ROUGIER Guy.

Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 7 - Voix contre : 0], décide :

D'APPROUVER cette tarification pour l'année 2021

D'INFORMER les adhérents de l'ASA de cette tarification.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mme ESCALIER Hélène



Le Président,
Mr GUY ROUGIER



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi en de
tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date
d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

ASA D'IRRIGATION
24550 VILLEFRANCHE DU PÉRIGORD

A.S.A DE Villefranche du Périgord
Mairie
24550 VILLEFRANCHE DU PERIGORD

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 23 Mars 2021 à 10H00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	10
Présents	7
Représentés	0
Absents	3

Le Syndicat de l'A.S.A de Villefranche du Périgord s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr GUY ROUGIER

Mme ESCALIER Hélène est élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2021_S_7

Objet : Approbation de la liste des souscriptions

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr GUY ROUGIER, Président, se fait présenter la liste des souscriptions permettant d'établir le Rôle annuel, ainsi que les demandes de modifications reçues :

M GHISLOTTI Françoise est remplacé par CHISLOTTI Olivier

M. LAGARDE Philippe a vendu à Monsieur GERAUD Pierre Marie, 31 rue d'hébuterne 62 116 BUCQUOY

Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 7 - Voix contre : 0], décide d'approuver la liste des souscriptions suivante :

USAGERS		PROPRIETAIRES		Souscription 1
AMBLARD	JEAN-CLAUDE	AMBLARD	JEAN-CLAUDE	1
AMIGUET	MARTINE	AMIGUET	MARTINE	1
BETGE	NATHALIE	BETGE	NATHALIE	0,5
BIZET	CHRISTIAN	BIZET	CHRISTIAN	1,5
BLONDEL	ANDRE	BLONDEL	ANDRE	1
BONNEFON	BERNARD	BONNEFON	BERNARD	1
BOUCHOULLE	MARYSE	BOUCHOULLE	MARYSE	1
BOUSQUET	FRANCK	BOUSQUET	FRANCK	1
BOUSQUET	ALEXANDRA	BOUSQUET	INDIVISION	2
BOUTEIL	JEAN-LUC	BOUTEIL	JEAN-LUC	1
BRANCHE	CHARLES	BRANCHE	CHARLES	3
CALMEIL	FRANCOIS	CALMEIL	FRANCOIS	4
CALMEILLE	ALAIN	CALMEILLE	ALAIN	3

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A DE Villefranche du Périgord
Mairie
24550 VILLEFRANCHE DU PERIGORD

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 23 Mars 2021 à 10H00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	10
Présents	7
Représentés	0
Absents	3

Le Syndicat de l'A.S.A de Villefranche du Périgord s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr GUY ROUGIER

Mme ESCALIER Hélène est élue secrétaire de séance.

USAGERS		PROPRIETAIRES		Souscription 1
CARRIER	JEAN-LOUIS	CARRIER	JEAN-LOUIS	2
COMMUNE	DE VILLEFRANCHE DU PERIGORD	COMMUNE	DE VILLEFRANCHE DU PERIGORD	1
CURAT	DIDIER	CURAT	DIDIER	1
DELMON	THIERRY	DELMON	THIERRY	1
DELRIEU	MICHEL	DELRIEU	MICHEL	1,5
DELRIEU	PIERRE	DELRIEU	PIERRE	0,5
DELRIEU	YOLANDE	DELRIEU	YOLANDE	2
DEROSAMBEAU	ISABELLE	DEROSAMBEAU	ISABELLE	2
DUCHATEAU	SEBASTIEN	DUCHATEAU	SEBASTIEN	1,5
EHRHART	DIDIER	EHRHART	DIDIER	1
ESCALIER	HELENE	ESCALIER	HELENE	1,5
ESCANDE	FRANCIS	ESCANDE	FRANCIS	2
FABRE	ANDRE	FABRE	ANDRE	0
FOURCADE	SYLVAIN	FOURCADE	SYLVAIN	4
FRANC	JEAN-MICHEL	FRANC	JEAN-MICHEL	3
MAURY	Marie Thérèse	MAURY	JOSE	1,5
GAEC	DE SYPHERAS	GAEC	DE SYPHERAS	2
GAUTHIER	GUY	GAUTHIER	GUY	1
GERVEAU	JEAN-FRANCOIS	GERVEAU	JEAN-FRANCOIS	2
GHISLOTTI	Olivier	GHISLOTTI	Olivier	1
HENRY	BAPTISTE	HENRY	BAPTISTE	1,5
HICHARD	YVES	HICHARD	YVES	1
LACOTTE	ALAIN	LACOTTE	ALAIN	3
GERAUD	Pierre Marie	GERAUD	Pierre Marie	0,5
LAGREZE	CHRISTIAN	LAGREZE	CHRISTIAN	4

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A DE Villefranche du Périgord
Mairie
24550 VILLEFRANCHE DU PERIGORD

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 23 Mars 2021 à 10H00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	10
Présents	7
Représentés	0
Absents	3

Le Syndicat de l'A.S.A de Villefranche du Périgord s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr GUY ROUGIER

Mme ESCALIER Hélène est élue secrétaire de séance.

USAGERS		PROPRIETAIRES		Souscription 1
LALA	DIDIER	LALA	DIDIER	2
MALEVILLE	JEAN-MICHEL	MALEVILLE	JEAN-MICHEL	0,5
MARES	BERNARD	MARES	BERNARD	1
MARMIER	ALAIN	MARMIER	ALAIN	3
PELATAN	REMY	PELATAN	REMY	2
PELIGRY	DIDIER	PELIGRY	DIDIER	1
POMES	LAURENCE	POMES	LAURENCE	2
ROUGIER	GUY	ROUGIER	GUY	4
SEGALA	GUY	SEGALA	GUY	1
SIERRA	JEAN-CLAUDE	SIERRA	JEAN-CLAUDE	3
TRIPLET	BRUNO	TRIPLET	BRUNO	0,5
UDALE	COLIN	UDALE	COLIN	1,5
VEILLET	JEREMY	VEILLET	JEREMY	0,5
VEILLET	JEREMY	BONNEFON	BERNARD	1
VEILLET	JEREMY	PELATAN	REMY	0,5

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mme ESCALIER Hélène



Le Président,
Mr GUY ROUGIER



ASAD'IRRIGATION
Mairie

24550 VILLEFRANCHE DU PÉRIGORD

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A DE Villefranche du Périgord
Mairie
24550 VILLEFRANCHE DU PERIGORD

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 23 Mars 2021 à 10H00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	10
Présents	7
Représentés	0
Absents	3

Le Syndicat de l'A.S.A de Villefranche du Périgord s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr GUY ROUGIER

Mme ESCALIER Hélène est élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2021_S_8

Objet : demande de Madame POMES Laurence

Madame POMES Laurence souhaite, pour ses commodités personnelles, faire déplacer la borne dont elle se sert.

Conformément à l'article n° du règlement de service, les travaux seront réalisés par l'ASA, et répercutés dans leurs intégralités au demandeur.

Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 7 - Voix contre : 0], donne tous pouvoirs au président pour :

- Consulter les entreprises pour la réalisation d'un devis
- Cosigner le devis avec Mme POMES Laurence
- Faire répercuter les montants des travaux à Madame POMES.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mme ESCALIER Hélène



Le Président,
Mr GUY ROUGIER



ASA D'IRRIGATION

Mairie
24550 VILLEFRANCHE DU PÉRIGORD

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A DE Villefranche du Périgord
Mairie
24550 VILLEFRANCHE DU PERIGORD

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 23 Mars 2021 à 10H00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	10
Présents	7
Représentés	0
Absents	3

Le Syndicat de l'A.S.A de Villefranche du Périgord s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr GUY ROUGIER

Mme ESCALIER Hélène est élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2021_S_9

Objet : demande de GHISLOTTI Olivier

Monsieur GHISLOTTI Olivier informe les membres de l'ASA qu'il réalise de la bouée tractée sur l'étang de la Mouline depuis 2020. Il informe également les membres présents, qu'il est assuré pour cette activité et que son assurance dégage toutes responsabilités, en cas d'accident, au président de l'ASA de Villefranche du Périgord.

Le président demande à Monsieur GHISLOTTI de lui fournir tous les éléments nécessaires pour qu'il puisse demander, à l'assurance de l'ASA si la couverture est suffisante pour le dégager de toutes responsabilités.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mme ESCALIER Hélène










Le Président,
Mr GUY ROUGIER



ASA D'IRRIGATION
Mairie
24550 VILLEFRANCHE DU PÉRIGORD

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

Liste d'émargement du syndicat**Date : ..Mardi 23 Mars 2021.....**

<i>Nom</i>	<i>Fonction</i>	<i>Pouvoir</i>	<i>Signature</i>
MR AMIGUET Yves Marou 24550 VILLEFRANCHE-DU-PÉRIGORD	Membre		
MR BOUSQUET Jean-Claude Pagot 24550 VILLEFRANCHE-DU-PÉRIGORD	Membre		
MR CARRIER JEAN-LOUIS GOUNISSOU 24550 VILLEFRANCHE-DU-PÉRIGORD	Membre		
MR EHRHART DIDIER PEYRE L'AILLOT 24550 LAVAU	Membre		
MME ESCALIER HELENE LABARDAMIER 24550 VILLEFRANCHE-DU-PÉRIGORD	Membre		
MR FOURCADE SYLVAIN PASSEJOU 24550 BESSE	Membre		
MR GHISLOTTI Olivier Vinsou 24550 VILLEFRANCHE-DU-PÉRIGORD	Membre		
MR LALA DIDIER PEMOL 24550 VILLEFRANCHE-DU-PÉRIGORD	Membre		
MR ROUGIER GUY LE LEYMAIL 24550 BESSE	Président		
MR VEILLET JEREMY LEYGUE 24550 LOUBEJAC	Membre		